

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (Normes Françaises)

(en millions d'Euros)	Annexe	2010	2009
Produits d'exploitation		1 660,5	1 587,9
Recettes de Publicité liées à l'Antenne	2.12 et 4.1	1 473,9	1 357,7
Ventes de prestations techniques		2,3	2,9
Divers		8,4	16,0
Chiffre d'affaires		1 484,6	1 376,6
Production stockée		0,7	0,7
Production immobilisée		5,2	9,5
Subvention d'exploitation		0,0	0,4
Reprises sur amortissements et provisions		68,9	100,8
Transferts de charges	4.6	98,6	97,5
Autres produits		2,5	2,4
Charges d'exploitation		(1 506,4)	(1 547,2)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4.2	(594,5)	(653,6)
Variation de stock		(38,9)	(21,5)
Autres achats et charges externes		(421,2)	(374,2)
Impôts, taxes et versements assimilés	4.3	(109,5)	(104,7)
Salaires et traitements	4.4	(127,9)	(138,7)
Charges sociales	4.4	(64,8)	(69,3)
Dotations aux amortissements et aux provisions			
- amortissements des coproductions diffusées		(13,7)	(10,8)
- amortissements des autres immobilisations		(15,6)	(14,7)
- amortissements des charges d'exploitation à répartir		(0,2)	(0,2)
- provisions sur immobilisations incorpo. et actif circulant		(41,1)	(85,5)
- provisions pour risques et charges		(18,3)	(13,9)
Autres charges	4.5	(60,7)	(60,1)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		154,1	40,7
<i>Quote part de résultat sur opérations faites en commun</i>		0,0	0,0
Produits financiers		139,7	266,8
Charges financières		(88,9)	(117,1)
RÉSULTAT FINANCIER	4.7	50,8	149,7
RÉSULTAT COURANT		204,9	190,4
Produits exceptionnels		22,5	49,8
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,5	0,1
Produits exceptionnels sur opérations en capital		13,3	43,9
Reprises sur provisions		8,7	5,8
Charges exceptionnelles		(32,1)	(59,2)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(1,2)	(0,2)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(22,2)	(53,5)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(8,7)	(5,5)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4.8	(9,6)	(9,4)
Participation des salariés		(4,6)	(0,3)
Impôt sur les sociétés	4.9 et 4.10	(33,5)	17,7
RÉSULTAT NET		157,2	198,4

BILAN SOCIAL (Normes Françaises)

ACTIF (en millions d'euros)	<i>Annexe</i>	31.12.10 Net	31.12.09 Net
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>2.2 et 3.1</i>	42,0	48,5
Concessions et droits similaires		8,6	2,3
Marque		0,0	0,0
Fonds commercial		0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles en cours		2,2	5,0
Coproductions diffusables		8,8	13,4
Coproductions rediffusables		15,0	21,0
Coproductions en cours		7,4	6,8
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>2.3 et 3.2</i>	50,7	64,6
Terrains		0,0	0,0
Constructions		0,0	0,0
Installations techniques matériels et outillages		21,7	19,9
Autres immobilisations corporelles		29,0	32,1
Immobilisations corporelles en cours		0,0	12,6
<i>Immobilisations financières</i>	<i>2.4 et 3.3</i>	1 474,1	1 209,9
Participations		1 313,5	1 049,3
Créances rattachées à des participations		0,0	0,0
Autres titres immobilisés		0,1	0,1
Prêts		160,2	160,2
Autres immobilisations financières		0,3	0,3
ACTIF IMMOBILISÉ		1 566,8	1 323,0
<i>Stocks et en cours</i>	<i>2.5 et 3.4</i>	421,8	445,2
Matières premières et autres approvisionnements		0,0	0,1
Marchandises		0,0	0,0
Droits de première diffusion		202,8	208,8
Droits rediffusables		217,1	235,9
Droits de diffusion en cours		1,9	0,4
Avances et acomptes versés sur commandes	<i>2.6 et 3.5.1</i>	154,7	226,2
Créances clients et comptes rattachés	<i>2.7 et 3.5.2</i>	334,3	419,5
Autres créances	<i>3.5.3</i>	131,4	166,0
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	<i>2.8 et 3.6</i>	70,9	706,7
Charges constatées d'avance	<i>3.7</i>	5,6	6,6
ACTIF CIRCULANT		1 118,7	1 970,2
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,0	0,2
Prime de remboursement des emprunts		0,0	0,4
Ecarts de conversion actif		0,0	0,4
TOTAL DE L'ACTIF		2 685,5	3 294,2

PASSIF (en millions d'euros)	<i>Annexe</i>	31.12.10	31.12.09
Capital		42,7	42,7
Prime d'émission		3,8	3,8
Ecart de réévaluation		0,0	0,0
Réserve légale		4,3	4,3
Réserve de plus-value à long terme		0,0	0,0
Autres réserves		835,0	835,0
Report à nouveau		250,7	144,0
Résultat net de l'exercice		157,2	198,4
Provisions réglementées	<i>2.10</i>	34,1	34,2
CAPITAUX PROPRES	<i>3.8</i>	1 327,8	1 262,4
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	<i>2.11 et 3.9</i>	67,5	38,4
Autres emprunts obligataires		0,0	503,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		0,1	1,0
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾		497,2	561,7
Fournisseurs et comptes rattachés		318,0	368,9
Dettes fiscales et sociales		159,9	169,3
Dettes sur immobilisations		1,4	3,7
Dettes diverses		313,6	384,8
Produits constatés d'avance		0,0	0,9
DETTES	<i>3.10</i>	1290,2	1 993,3
Ecart de conversion passif		0,0	0,1
TOTAL DU PASSIF		2685,5	3 294,2
<i>(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</i>		0,0	0,2
<i>(2) Dont comptes courants intra groupe</i>		497,2	561,7

Tableau de financement social en flux de trésorerie (Normes Françaises)

EN FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'Euros)	31.12.10	31.12.09
1 - Opérations d'exploitation		
• Résultat de l'exercice	157,2	198,4
• Amortissements et provisions ^{(1) (2)}	51,2	6,0
• Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0,0	0,0
• Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,6	1,4
Capacité d'autofinancement	209,0	205,8
• Acquisitions de coproductions ⁽²⁾	(3,6)	(12,4)
• Amortissements et provisions de coproductions ⁽²⁾	6,3	9,0
• Stocks	23,4	(1,7)
• Créances d'exploitation	121,1	(89,2)
• Dettes d'exploitation	(132,3)	129,0
• Charges à répartir	0,0	0,0
• Avances nettes en provenance des tiers	71,6	(16,7)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	86,5	18,0
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	295,5	223,8
2 - Opérations d'investissement		
• Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	(15,8)	(28,9)
• Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	10,2	0,2
• Acquisitions de participations financières	(263,1)	(6,4)
• Cessions de participations financières	0,0	2,4
• Variation nette des dettes sur immobilisations	(2,4)	(0,7)
• Variation nette autres immobilisations financières	0,0	71,0
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	(271,1)	37,6
3 - Opérations de financement		
• Variation des capitaux propres	0,0	0,0
• Variation nette des dettes financières	(568,2)	8,5
• Dividendes mis en paiement	(91,8)	(100,3)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	(660,0)	(91,8)
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	(635,6)	169,6
Trésorerie au début de l'exercice	706,5	536,9
Variation de la trésorerie	(635,6)	169,6
Trésorerie à la clôture de l'exercice	70,9	706,5

(1) Hors parts de coproduction de programmes

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des parts de coproduction de programmes qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

Les procédures d'audit ont été effectuées et le rapport d'audit relatif à la certification est en cours d'émission.

1 Faits marquants

Acquisition des chaînes TMC et NT1

Depuis 2007, le Groupe TF1 détenait 33,5% du capital de Groupe AB, lui-même détenteur notamment de 40% du capital de TMC et de 100% du capital de NT1. TF1 détenait également une participation directe de 40% dans TMC acquise en 2005.

Le 11 juin 2010, TF1 et Groupe AB ont finalisé la mise en œuvre du protocole signé le 10 juin 2009, au titre duquel TF1 a acquis la quote-part restante de 66,5% détenue par les autres actionnaires de Groupe AB dans les 40% du capital de TMC et les 100% du capital de NT1 détenus par Groupe AB pour un montant global de 194,9 millions d'euros.

Parallèlement, TF1 conserve une participation de 33,5% dans les autres activités de Groupe AB, identique à celle qu'elle détenait avant l'opération, évaluée à 155 millions d'euros. Cette participation fait l'objet d'une option d'achat consentie à l'équipe dirigeante de Groupe AB, exerçable à tout moment pendant deux ans à compter du 11 juin 2010, pour un prix de 155 millions d'euros.

Prise de participation chez WIKIO par apport des titres JFG NETWORKS

Le 11 novembre 2010, le Groupe TF1 a conclu un accord avec le Groupe Wikio par lequel TF1 lui apporte sa participation de 40% détenue dans JFG Networks en échange d'actions dans le nouvel ensemble comprenant JFG Networks, Wikio et ses autres filiales. A la suite de cette opération, le Groupe TF1 devient actionnaire du Groupe Wikio avec une participation représentant 13,2% du capital.

2 Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2-1. Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice 2010.

2-2. Immobilisations incorporelles

2-2-1. Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de parts de production de programmes en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les parts de production des programmes sont portées en immobilisations incorporelles à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont amortis à 100% lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont amortis de la manière suivante selon le type de programmes :

Type de programme	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Dessins animés	Autres programmes
- 1ère diffusion	80%	50%	100%
- 2 ^{ème} diffusion	20%	50%	

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de coproduction ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par le management.

2-2-2. Coproductions diffusables

Les parts de coproduction de programmes qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne sont comptabilisées sur la base de leur coût d'acquisition sous cette rubrique.

2-2-3. Coproductions rediffusables

Les parts de coproduction des programmes déjà diffusés une première fois et pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont encore possibles, sont enregistrées dans le compte "coproductions rediffusables" pour une valeur égale à 20 % ou à 50 % de leur coût d'acquisition en fonction de la nature du programme (fictions, dessins animés, autres) ou pour leur valeur contractuelle.

2-2-4. Coproductions en cours

Les œuvres littéraires n'ayant pas encore donné lieu à une mise en production figurent sous cette rubrique. Les montants enregistrés correspondent aux sommes versées à la date de clôture. Les montants contractuels des versements restant à effectuer figurent en engagements hors bilan.

2-2-5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées des amortissements et éventuelles dépréciations.

2-3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	2 à 10 ans

2-4. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais accessoires. Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

2-5. Stocks et en cours

2-5-1. Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d'acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100% lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

- Pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

Type de programmes	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes
- 1ère diffusion	80%	50%	100%
- 2ème diffusion	20%	50%	

- Pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par le management),
- si la valeur du droit de rediffusion contractuelle est supérieure à la valeur qui lui serait attribuée selon les règles utilisées en l'absence de valorisation individuelle dans le contrat,
- dès lors qu'un programme fait l'objet d'une revente probable et qu'il existe un écart défavorable entre sa valeur en stock et le prix de vente obtenu ou estimé.

Les contrats d'acquisition de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des contrats cadre), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en « avances et acomptes versés sur commande ».

2-5-2. Droits de première diffusion

Les droits ouverts non diffusés qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne sont comptabilisés sous cette rubrique sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d'emprunts comptabilisés en charge).

2-5-3. Droits de diffusion rediffusables

Les droits pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont possibles, sont enregistrés dans le compte "droits de diffusion rediffusables" pour une valeur égale à 50 % ou 20 % de leur coût d'acquisition en fonction de la nature du programme (fictions, dessins animés, autres) ou pour leur valeur contractuelle.

2-6. Avances et acomptes

Les acomptes sur achats de programmes sont comptabilisés selon les principes décrits au paragraphe 2-5-1 et peuvent faire l'objet d'une dépréciation le cas échéant.

Les paiements relatifs aux achats de droits de retransmissions sportives sont comptabilisés en avances et acomptes jusqu'à la date de réalisation de l'évènement sportif. Si le droit de retransmission sportive fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre le montant des acomptes versés et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

2-7. Créances clients

Les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont provisionnées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques de non recouvrement supérieurs à 2 ans ont été couverts par voie de provisions pour risques, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances antérieures au 1er janvier 2008
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances nées entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2008.

Les risques sur les créances nées postérieurement au 31 décembre 2008 et non recouvrées au 31 décembre 2010 ne sont pas significatifs.

2-8. Trésorerie

La société gère de façon centralisée la trésorerie du groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financières divers.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

2-9. Opérations en devises et écarts de conversion

Les factures reçues en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

Les écarts de conversion Actif relatifs à des dettes non couvertes font l'objet d'une provision pour perte de change enregistrée en provision pour risques et charges.

2-10. Provisions règlementées

Cette rubrique comprend:

- les amortissements dérogatoires sur les parts coproductions de programmes non encore diffusées, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

- 1er mois	20 %
- 2ème mois	15 %
- 3ème au 9ème mois	5 %
- 10ème au 24ème mois	2 %

- les amortissements dérogatoires sur logiciels et licences qui complètent l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan,

- les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

2-11. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2-11-1. Indemnités de fin de carrière

L'engagement de retraite de TF1 est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière et fait l'objet d'une provision pour risques et charges, déduction faite des sommes portées à un fonds d'assurance.

2-11-2. Congés d'ancienneté

Des jours de congés supplémentaires sont attribués aux salariés en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise. La charge correspondant à l'acquisition de ces droits à congés est calculée en tenant compte de l'ancienneté dans l'entreprise, du salaire à la date de consommation des droits et du taux de rotation du personnel. Elle est actualisée et fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

2-11-3. Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

2-12. Publicité

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par TF1 Publicité diminuée de sa commission de régie.

TF1 réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations sont présentées de manière décompensée pour leur montant symétrique en chiffre d'affaires et en charges externes.

2-13. Engagements hors bilan

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser au fournisseur du service de télédiffusion jusqu'à l'échéance du contrat.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux figurent en engagements hors bilan.

2-14. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. Cette exposition est générée par les opérations propres de TF1 SA et par les garanties de change octroyées à ses filiales dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change du Groupe.

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

3 Notes sur le bilan

3-1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de parts de coproduction de programmes; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Coproductions en cours	8,3	8,4
Coproductions diffusables	13,4	9,9
Coproductions rediffusables	21,0	22,8
VALEUR COPRODUCTIONS AU 1^{er} JANVIER 2010	42,7	41,1
Investissements	15,0	23,7
Consommations 1re diffusion	(9,6)	(9,1)
Consommations 2e diffusion	(4,1)	(1,7)
Consommations totales au titre de la diffusion	(13,7)	(10,8)
Droits échus	(1,8)	(2,5)
Réformes et abandons	(6,5)	(5,7)
VNC reventes	(3,0)	(3,1)
Diminutions	(25,0)	(22,1)
VALEUR COPRODUCTIONS AU 31 DECEMBRE 2010	32,7	42,7
<i>La ventilation des parts de coproduction est la suivante :</i>		
Coproductions en cours	8,9	8,3
Coproductions diffusables	8,8	13,4
Coproductions rediffusables	15,0	21,0
Total	32,7	42,7
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		
Au 1^{er} janvier	1,5	1,6
Dotation		
Reprise	0,0	(0,1)
Au 31 décembre	1,5	1,5

Au 31 décembre 2010, le risque de non diffusion des programmes comportant une part de coproduction s'élève à 13,2 millions d'euros dont :

- 1,5 million d'euros est couvert par voie de dépréciation d'actif
- 11,7 millions d'euros sont couverts par des provisions réglementées déjà constituées, selon les modalités décrites au paragraphe 2.10.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de parts de production de programmes est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2010	Rappel 2009
Parts de production	6,7	2,4	5,5	14,6	13,9

3-2. Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2010	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2010
Installations techniques et matériels	86,9	6,5	(17,0)	12,6	89,0
Autres immobilisations	92,2	4,3	(15,3)	0,3	81,5
Immobilisations en cours	12,6	0,3		(12,9)	0,0
TOTAL	191,7	11,1	(32,3)		170,5
Amortissements	01/01/2010	Augmentations	Diminutions		31/12/2010
Installations techniques et matériels	67	7,2	(6,9)		67,3
Autres immobilisations	60,1	7,4	(15,0)		52,5
TOTAL	127,1	14,6	(21,9)		119,8

3-3. Immobilisations financières

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres	Total
VALEURS BRUTES AU 31 DECEMBRE 2009	1 267,2	0,1	160,2	0,3	1 427,8
Augmentations					
Titres TF1 Institut	0,6				0,6
Titres TF1 Droits Audiovisuels	50,0				50,0
Titres Metro France Publication	0,3				0,3
Titres Ouest Info	1,0				1,0
Titres One Cast	4,5				4,5
Titres WAT	5,1				5,1
Titres HOP	46,6				46,6
Titres TF1 DS	0,1				0,1
Titres Groupe AB	155,0				155,0
Titres WIKIO (suite à l'apport de JFG Networks)	3,5				3,5
Diminutions					
Sopamedias	(0,3)				(0,3)
Titres JFG Networks (apportés au groupe WIKIO)	(3,5)				(3,5)
VALEURS BRUTES AU 31 DECEMBRE 2010	1 530,1	0,1	160,2	0,3	1 690,7
Provisions pour dépréciation					
Au 31 décembre 2009	217,9				217,9
Dotation	23,9				23,9
Reprise	(25,2)				(25,2)
Au 31 décembre 2010	216,6				216,6
VALEURS NETTES AU 31 DECEMBRE 2010	1 313,5	0,1	160,2	0,3	1 474,1

La rubrique Prêts est composée d'un prêt consenti à la société Eurosport (valeur résiduelle au 31.12.2010 : 160,0 millions d'euros).

Les dotations aux dépréciations concernent ERS France pour 12,5 M€ et TF1 Thématiques pour 11,4 M€.

Les reprises de dépréciation correspondent à TF1 Droits audiovisuels pour 25,0 M€ et Sopamedias pour 0,3 M€.

3-4. Stocks et en cours

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	Achats de droits	Production interne	Total 2010	Rappel 2009
Droits de première diffusion	233,0	1,0	234,0	248,1
Droits de rediffusions	349,4		349,4	356,2
Droits de diffusion en cours		0,4	0,4	0,3
STOCK AU 1^{er} JANVIER 2010	582,4	1,4	583,8	604,6
Achats	592,5	311,0	903,5	914,9
Consommations 1 ^{re} diffusion	(502,2)	(309,6)	(811,8)	(784,5)
Consommations 2 ^{ème} diffusion	(83,4)		(83,4)	(71,9)
Consommations totales au titre de la diffusion	(585,6)	(309,6)	(895,2)	(856,4)
Droits échus	(21,2)		(21,2)	(34,7)
Réformes et abandons	(12,0)	(0,7)	(12,7)	(16,7)
Reventes	(12,5)		(12,5)	(27,9)
Consommations totales	(631,3)	(310,3)	(941,6)	(935,7)
STOCK AU 31 DECEMBRE 2010	543,6	2,1	545,7	583,8
VARIATION DE STOCK	(38,8)	0,7	(38,1)	(20,8)
La ventilation du stock est la suivante :				
Droits de première diffusion	226,4	0,2	226,6	234,0
Droits de rediffusions	317,2		317,2	349,4
Droits de diffusion en cours		1,9	1,9	0,4
TOTAL	543,6	2,1	545,7	583,8
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Au 1^{er} Janvier	138,7	0,0	138,7	161,3
Transfert	0,5		0,5	0,0
Dotation	31,1		31,1	60,4
Reprise	(46,4)		(46,4)	(83,0)
Au 31 décembre	123,9	0,0	123,9	138,7

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1		A plus de 5		Total 2010	Rappel 2009
	an	De 1 à 5 ans	ans	ans		
Programmes et droits de télédiffusion	433,8	401,8	23		858,6	1 143,40
Droits de retransmissions sportives	109,2	151,9			261,1	312,5
TOTAL	543	553,7	23		1119,7	1 455,90

La partie de ces contrats libellée en devises est la suivante : 153,6 millions d'euros en US dollars et 6,9 millions d'euros en livres sterling.

3-5. Avances et acomptes versés sur commandes et créances

3-5-1. Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes pour 123,8 millions d'euros (provisionnés à hauteur de 1,7 millions d'euros) et d'acomptes versés sur des achats de droits de retransmissions sportives pour 41,0 millions d'euros (provisionnés à hauteur de 10 millions d'euros).

3-5-2. Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2010, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA s'élève à 309,2 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 379,3 millions d'euros au 31 décembre 2009.

3-5-3. Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances relatives à la TVA pour 68,6 millions d'euros et de comptes courants des filiales pour 58,1 millions d'euros (provisionnés à hauteur de 1,4 millions d'euros).

3-5-4. Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

(en millions d'euros)	01/01/2010	Transfert	Dotation	Reprise	31/12/2010
Avances et acomptes	19,4	(0,5)	10,0	(17,2)	11,7
Autres créances	8,2		0,0		8,2
TOTAL	27,6	(0,5)	10,0	(17,2)	19,9

3-5-5. Echéances des créances

(en millions d'euros)	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Actif immobilisé	160,0	0,5	0,0	160,5
Actif circulant (1)	535,6	1,0	0,0	536,6
Total	695,6	1,5	0,0	697,1

(1) hors avances et acomptes versés sur commandes.

3-6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	2010	2009
Valeurs mobilières de placement	0,4	0,4
Dépôts bancaires	22,5	105,1
Comptes courants de trésorerie débiteurs	47,3	603,5
Caisses	0,9	0,6
Intérêts courus à recevoir	0,0	1,8
Disponibilités	70,7	711,0
TOTAL	71,1	711,4
Provisions des comptes courants et VMP		
Au 1^{er} Janvier	4,7	1,6
Dotation	0,0	4,5
Reprise	(4,5)	(1,4)
Au 31 décembre	0,2	4,7
VALEURS NETTES	70,9	706,7

Au 31 décembre 2010, les valeurs mobilières de placement sont constituées de 14 625 actions TF1 qui ont fait l'objet d'une dépréciation pour 0,2 million d'euros.

3-7. Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 (6,6 millions d'euros en 2009).

3-8. Capitaux propres

Le capital est divisé en 213 410 492 actions ordinaires de 0,2 Euro entièrement libérées.

Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Affectation du résultat				31/12/2010
	01/01/2010	(AGO 2010) (1)	Augmentation	Diminution	
Capital	42,7	-			42,7
Prime d'émission	3,8	-			3,8
Réserve légale	4,3	-	-	-	4,3
Report à nouveau	144,0	106,7	-	-	250,7
Autres réserves	835,0		-	-	835,0
Résultat de l'exercice	198,4	(198,4)	157,2		157,2
Sous total	1 228,2	(91,7)	157,2	0,0	1 293,7
Provisions réglementées (2)	34,2		8,6	(8,7)	34,1
TOTAL	1 262,4	(91,7)	165,8	(8,7)	1 327,8
Nombre d'actions	213 410 492				213 410 492

(1) Dividendes payés à compter du 30/4/2010

(2) Les provisions réglementées se ventilent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	01/01/2010	Dotation	Reprise	31/12/2010
Parts de production	31,0	1,1	8,5	23,6
Frais d'acquisition sur titres de participation	1,4	1,3	-	2,7
Logiciels et licences	1,8	6,2	0,2	7,8
TOTAL	34,2	8,6	8,7	34,1

3-9. Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2-11 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

(en millions d'euros)	01/01/2010	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non utilisation	31/12/2010
Provisions pour litiges	10,2	3,3	(0,3)	(0,5)	12,7
Provisions relatives aux sociétés apparentées	7,2	33,4	(7,0)	(0,2)	33,4
Provisions pour indemnités de fin de carrière	13,8	2,8	(1,4)	(2,0)	13,2
Provisions pour congés d'ancienneté	4,8	1,8	(0,5)	(0,2)	5,9
Provisions pour risques divers	2,4	0,3	(0,4)		2,3
TOTAL	38,4	41,6	(9,6)	(2,9)	67,5

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes et à des risques afférents aux filiales.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 13,2 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 17,3 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 4,1 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4,62%
- taux d'augmentation des salaires : 2,00%
- âge de départ à la retraite : 62 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

3-10. Dettes

3-10-1. Emprunts obligataires

En novembre 2003, TF1 a émis un emprunt obligataire portant sur un montant de 500 millions d'euros ; cet emprunt a été intégralement remboursé en novembre 2010.

3-10-2. Emprunts auprès des établissements de crédits

Les intérêts courus sur les swaps souscrits par la société figurent dans ce poste pour un montant non significatif.

La société possède une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 1 105,5 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2010 (dont 300,5 millions d'euros ont une échéance inférieure à un an et 805,0 millions d'euros une échéance supérieure à un an).

3-10-3. Emprunts et dettes financières divers

Les placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie, sont comptabilisés dans ce poste pour 497,2 millions d'euros (561,7 millions d'euros en 2009).

3-10-4. Dettes diverses

Le poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 293,1 millions d'euros (378,2 millions d'euros en 2009).

3-10-5. Echéances des dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes auprès des étab de crédit	0,1			0,1
Emprunts et dettes financières divers	497,2			497,2
Dettes fournisseurs	318,0			318,0
Dettes fiscales et sociales	159,9			159,9
Dettes sur immobilisations	1,4			1,4
Dettes diverses	311,9	1,7		313,6
TOTAL	1 288,5	1,7	0,0	1 290,2

3-10-6. Etat des charges à payer et des produits à recevoir

<i>(en millions d'euros)</i>			
Actif	Passif		
Créances clients	6,9	Dettes fournisseurs	150,9
Autres créances	55,8	Dettes fiscales et sociales	66,1
		Dettes sur immobilisations	0,8
		Dettes diverses	293,2

4 Notes sur le compte de résultat

4-1. Chiffre d'affaires

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 1 473,9 millions d'euros (1 357,7 millions d'euros en 2009).

4-2. Achats de matières premières, autres approvisionnements et variation de stocks

Ce poste comprend les consommations de droits de diffusion pour 631,3 millions d'euros (674,8 millions d'euros en 2009).
Se reporter au paragraphe 3-4.

4-3. Impôts et taxes

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 84,1 millions d'euros en 2010 contre 77,6 millions d'euros en 2009. Il comprend également en 2010 un montant de 6,0 millions d'euros au titre de la taxe sur la publicité diffusée (9,3 millions d'euros en 2009).

4-4. Salaires et traitements et charges sociales

Un montant de 7,9 millions d'euros a été enregistré au 31 décembre 2010 au titre du contrat d'intéressement mis en place en 2008 dans le Groupe (9,7 millions d'euros en 2009).

La charge relative à l'abondement mis en place dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise s'élève à 4,2 millions d'euros.

4-5. Autres charges

Les versements aux sociétés d'auteurs figurent dans ce poste pour un montant de 58,5 millions d'euros en 2010 (54,9 millions d'euros en 2009).

4-6. Transferts de charges

Dans ce poste figurent principalement le remboursement des coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

4-7. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Dividendes et remontée résultats sociétés transparentes	70,1	172,4
Intérêts nets versés	(3,6)	(14,8)
Provisions pour dépréciation des titres (1)	1,3	4,7
Provisions pour dépréciation des comptes courants	4,5	(4,6)
Provisions pour risques sur filiales	(23,4)	(7,0)
Autres provisions	0,3	0,6
Ecarts de change	2,0	(1,2)
Amortissement des primes de remboursement des obligations	(0,4)	(0,4)
Net	50,8	149,7

(1) se reporter au paragraphe 3-3

Le poste Autres provisions inclut notamment les provisions pour pertes de change.

Concernant les sociétés liées, les intérêts versés s'élèvent à 2,2 millions d'euros et les intérêts reçus à 8,9 millions d'euros en 2010 (respectivement 3,4 millions d'euros et 12,6 millions d'euros en 2009).

4-8. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Réformes et moins-values réalisées sur cessions de parts de production	(8,5)	(8,3)
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris)	0,1	0,4
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières	(0,3)	(0,9)
Divers	(0,9)	(0,6)
Net	(9,6)	(9,4)

4-9. Impôt sur les sociétés

Ce poste se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010	2009
Charge d'impôt groupe fiscal	(55,4)	(2,8)
Produit d'impôt 2010 à percevoir des sociétés bénéficiaires	21,9	20,5
Impôt sur les sociétés	(33,5)	17,7

Le produit d'impôt relatif au résultat exceptionnel est de 3,3 millions d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 37 sociétés en 2010.

L'écart entre le taux d'impôt théorique de 34,43% et le taux apparent de 17,6% résulte essentiellement des produits non fiscalisés sur 2010 (principalement les dividendes) et des économies d'impôt dans l'intégration fiscale des déficits des sociétés intégrées.

Le montant des déficits des filiales ayant généré une économie dans le groupe fiscal et susceptibles d'engendrer une charge fiscale dans le futur s'élève à 121,7 millions d'euros.

4-10. Fiscalité différée

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futur non comptabilisés à ce jour chez TF1 SA qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base d'un taux de 34,43%.

<i>(en millions d'euros)</i>	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	10,8	-
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, provisions pour indemnités de fin de carrière et congés d'ancienneté, provisions non déductibles	-	19,9

5 Autres informations

5-1. Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 2010, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Engagements donnés	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2010	Rappel 2009
Contrats de location simple	24,6	114,3	60,5	199,4	219,9
Contrats de transport d'images	36,8	42,9	3,0	82,7	120,8
Crédit bail mobilier (1)	2,1	7,3		9,4	
Garanties	2,8	20,7	4,7	28,2	41,4
Engagements sur titres de participation (2)		155,0		155,0	192,0
Divers (3)	6,4	0,3		6,7	10,0
TOTAL	72,7	340,5	68,2	481,4	584,1

<i>(en millions d'euros)</i>					
Engagements reçus	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2010	Rappel 2009
Contrats de location simple	24,6	114,3	60,5	199,4	219,9
Contrats de transport d'images	36,8	42,9	3,0	82,7	120,8
Crédit bail mobilier (1)	2,1	7,3		9,4	
Engagements sur titres de participation (2)		155,0		155,0	192,0
Divers (4)	6,8	1,3		8,1	16,5
TOTAL	70,3	320,8	63,5	454,6	549,2

(1) Le 1^{er} juin 2010, TF1 a pris en crédit-bail auprès d'un établissement bancaire du matériel technique et informatique. Ce contrat, d'une durée de 5 ans, porte sur un montant de 10,1 M€ (hors frais financiers) ; les redevances de l'exercice 2010 s'élèvent à 1,2 millions d'euros et les loyers futurs prévisionnels restants à 9,4 millions d'euros.

(2) Cf 1. Faits marquants.

(3) Les engagements donnés divers comprennent notamment :

- la contribution financière pour un montant de 3,5 millions d'euros au GIP France Télé Numérique dont la mission est d'assurer la mise en œuvre de l'extinction de la télévision analogique,
- la juste valeur de deux swaps de 50 millions d'euros (se reporter à la note 5-2-2) pour un montant de 0,2 millions d'euros,
- la juste valeur des instruments financiers de change (se reporter à la note 5-2-1) pour un montant de 2,7 millions d'euros.

(4) Les engagements reçus divers comprennent notamment :

- la contribution financière au GIP France Télé Numérique pour 3,5 millions d'euros,
- la juste valeur des instruments financiers de change pour 4,4 millions d'euros (se reporter à la note 5-2-1).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés (notamment les engagements de sécurisation de grille) et à leur financement (se reporter à la note 3-10-2).

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2010.

5-2. Utilisation des instruments financiers de couverture

5-2-1. Couverture du risque de change

TF1 est exposée aux risques de variation des cours des devises du fait :

- de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères,
- des garanties données à ses filiales d'un cours de conversion annuel par devise applicable aux besoins/excédents prévisionnels en devises déclarés annuellement.

TF1 utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises et des opérations de swaps pour se prémunir des variations de cours. Ces opérations de couverture, traitées sur le marché des changes, couvrent à 100% l'exposition nette du groupe pour 2011 et 2012, des contrats signés au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, la contre-valeur du montant global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 148,0 millions d'euros dont :

- 131,7 millions d'euros d'achats à terme (3,5 constitués en GBP ; 128,2 constitués en US dollars)
- 16,3 millions d'euros de swaps de change (constitués en totalité en US dollars).

5-2-2. Couverture du risque de taux

Dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux du groupe, celle-ci étant explicitée dans l'annexe des comptes consolidés de TF1 au 31 décembre 2010, TF1 a souscrit :

- deux swaps de taux de 50 millions d'euros chacun en 2010, échéance 2011,
- deux swaps de taux de 100 millions d'euros chacun en 2008 et 2009 ; arrivés à échéance en février 2010,
- un swap de taux de 300 millions d'euros en 2003 ; dénoué en janvier 2010.

5-3. Effectifs

A la clôture de l'exercice la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme ci-dessous :

	2010	2009	2008
Collège 1 – Employés	10	12	13
Collège 2 – Agents de maîtrise	390	410	415
Collège 3 – Cadres	960	938	891
Collège 4 – Journalistes	244	237	217
TOTAL	1 604	1 597	1 536

5-4. Rémunération des dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2010 aux cadres dirigeants du groupe, soit les quinze membres du comité de direction TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 7,7 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,6 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction Générale du groupe Bouygues, dont fait partie Nonce Paolini, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2010 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,1 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

5-5. Options de souscription et attributions gratuites d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

5-6. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2010 s'élève à 0,2 million d'euros.

5-7. Détails des comptes concernant les entreprises liées

<i>(en millions d'euros)</i>			
Actif		Passif	
Immobilisations financières	160,0	Dettes financières	497,2
Créances d'exploitation	408,8	Dettes d'exploitation	21,7
Créances diverses	64,1	Dettes diverses	307,1
Disponibilités et comptes courants	47,3		
Charges		Produits	
Charges d'exploitation	230,4	Produits d'exploitation	1 570,4
Charges financières	17,7	Produits financiers	85,8

5-8. Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
I. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)											
- TF1 PUBLICITE		2 400	287	100,00 %	3 038	3 038	17 328	-	1 705 684	16 385	15 780
- TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	17 362	100,00 %	1 768	1 768	-	-	46 957	(1 850)	-
- TÉLÉ-SHOPPING		5 127	2 745	100,00 %	5 130	5 130	12 689	-	73 245	(7 215)	1 008
- TF1 PUBLICATIONS (*)		75	(1 431)	99,88 %	519	0	-	-	0	5	-
- TF1 ENTREPRISES		3 000	9 509	100,00 %	3 049	3 049	-	-	31 144	1 338	-
- e-TF1		1 000	(289)	100,00%	1 000	1 000	-	-	66 672	2 248	-
- TF1 THEMATIQUES		40 000	(314)	100,00%	209 451	63 919	1 815	-	12 130	4 336	-
- EUROSPORT		15 000	327 247	100,00 %	234 243	234 243	160 000	-	345 792	20 696	-
- EUROSPORT France		2 325	14 411	100,00 %	126 825	102 325	-	1 349	66 288	2 975	1 500
- ONE CAST		3 000	(47)	100,00 %	17 940	4 540	3 509	-	6 135	9	-
- TF1 EXPANSION		269	341 507	100,00%	291 291	291 291	-	-	0	(14 627)	50 021
- TF1 DROITS AUDIOVISUELS		40 000	7 366	100,00 %	116 430	96 730	2 394	23 885	49 375	603	-
- LA CHAINE INFO		4 500	50	100,00%	2 059	2 059	946	1 222	42 708	(5 845)	-
- OUEST INFO		40	322	100,00 %	1 617	1 617	264	-	2 066	(444)	-
- TF1 PRODUCTION		10 080	890	100,00 %	24 052	24 052	2 635	-	89 365	(3 512)	-
- TF1 INSTITUT		40	27	100,00 %	590	590	130	-	558	(140)	-
- TF1 MANAGEMENT		40	(13)	100,00 %	40	40	-	-	0	(2)	-
- WAT		100	468	100,00 %	12 140	12 140	-	-	2 413	(246)	-
- LCI RADIO (*)		40	(7)	100,00 %	40	40	-	-	0	(3)	-
- PREFAS 4 (*)		40	(6)	100,00 %	40	40	-	-	0	(3)	-
- PREFAS 5 (*)		40	(6)	100,00 %	40	40	-	-	0	(3)	-
- TF1 DISTRIBUTION		40	(8)	100,00 %	40	40	-	-	0	(5)	-
- HOP		11 624	(230 816)	100,00%	276 185	276 185	-	-	397	270 509	-
- TF1 DS		100	0	100,00%	100	100	40	-	120 706	112	-
- GIE ACQUISITION DE DROITS		0	0	96,00%	0	0	49 453	-	62 385	(18 451)	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
II. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											-
- MEDIAMETRIE (*)		930	12 005	10,80 %	44	44	-	-	59 111	3 010	-
- A1 INTERNATIONAL (*)		20	5 015	50,00 %	12 809	0	-	-	0	(3 779)	-
- MONTE CARLO PARTICIPATION		25 285	(129)	50,00 %	12 642	12 642	-	-	295	(86)	-
- TCM GESTION		40	7	33,92 %	14	14	-	-	1	0	-
- TCM DROITS AUDIOVISUELS		240	5 165	34,00 %	82	82	757	-	9 152	5 682	-
- PUBLICATIONS METRO FRANCE		100	1 372	34,30 %	12 343	12 343	-	-	32 284	(1 238)	-
- S M R 6 (*)		90	47	16,67%	15	15	5	-	78	2	-
- GROUPE AB		462 687	2	33,50%	155 000	155 000	-	-	713	(2 142)	-
- WB TELEVISION (*)		62	(3 690)	49,03%	4 500	4 500	-	-	525	(440)	-
- WIKIO (*)		3 267	8 764	13,22%	3 504	3 504	-	-		(204)	-
- MR5 (*)		38		33,33 %	13	13	-	-	7 943	(9)	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis(2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>											
<i>En milliers d'euros</i>											
III. Participations (capital détenu inférieur à 10%)											
- PRIMA TV (*)		6 500	3 964	5,00%	1 407	1 407	-	-	47 926	27 433	-
- MEDIAMETRIE EXPANSION (*)		1 829	105	5,00 %	91	0	-	-	0	177	7
- LES NOUVELLES EDITIONS TF1		40	54	1,00 %	0	0	-	-	4	(1)	-
- EZ TRADING		75	41	0,02 %	0	0	-	-	12 318	2 411	-
- TF6		80	(5)	0,02 %	0	0	119	175	16 619	(1 501)	-
- TF6 GESTION		80	25	0,001 %	0	0	267	-	6	(4)	-
- SERIE CLUB		50	648	0,004 %	2	2	-	-	8 852	173	-
- APHELIE		2	(1 007)	0,05 %	0	0	34	-	9 131	5 504	-
- DUJARDIN (EX REGAIN GALORE)		463	2 132	0,01%	1	1	-	-	18 990	520	-
TOTAL GENERAL FILIALES ET PARTICIPATIONS		0			1 530 094	1 313 543	252 385	26 631	-	-	68 316

(1) le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres

(2) les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

(*) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2009

6 Evènements postérieurs à la clôture

Néant.